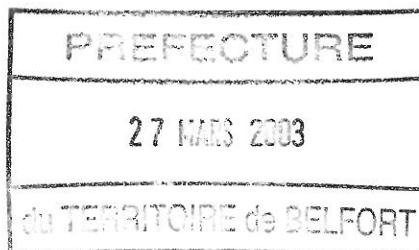


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**



Réunion du Comité Syndical

du mardi 25 mars 2003

1.05

Budget primitif pour l'exercice 2003

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2003 est bâti sur les hypothèses présentées à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Le quai de transfert d'Etueffont sera livré prochainement et, avec près d'un an de retard sur le calendrier initial, l'été 2003 devrait être marqué par le démarrage du turboalternateur. Les conditions d'exploitation de l'Ecopole seront alors dans leur configuration définitive. Cependant, les recettes de l'exercice budgétaire seront encore amputées du produit de la vente de six mois d'énergie électrique et il sera certainement nécessaire, au moment de l'examen du budget supplémentaire, d'enregistrer une dévaluation partielle ou totale sur la créance que le S.E.R.T.R.I.D. détient auprès de C.T. Environnement.

A l'exception de ces éléments, après plus de trois trimestres de marche industrielle, le fonctionnement de l'usine ne devrait pas présenter d'autre problème majeur.



Sur la base des résultats de l'exercice 2002, les prévisions budgétaires 2003 relatives aux **charges et aux produits proportionnels** sont fondées sur les éléments suivants :

Apports de déchets (tant en dépenses qu'en recettes) : 70.000 tonnes,

- C.A.B. :----- 32.000 tonnes,
- S.I.V.O.M. :----- 11.500 tonnes,
- S.I.C.T.O.M. :----- 14.000 tonnes,
- Déchetterie de Châtenois :----- 2.500 tonnes,
- Sundgau : ----- 10.000 tonnes.

Qu'il s'agisse d'une charge ou d'un produit supplémentaire, ces données incluent le sort des rebuts divers : R.E.F.I.O.M., mâchefers, matériaux récupérables,

Boues de stations de dépollution des eaux usées (en recettes) : 0 tonne

Par prudence, les recettes de ce poste particulier sont négligées, elles compenseraient, le cas échéant, des quantités moindres de déchets ménagers.

Vente d'énergie (en recettes) : 35.000 tonnes

Déchets verts (tant en dépenses qu'en recettes) : 7.000 tonnes

Après une phase d'expérimentation, le S.E.R.TR.I.D. a généralisé en 2002 la collecte et de traitement des déchets verts. L'équipement en bennes de collecte et passerelles d'accès est complété en 2003. La prévision budgétaire, au regard de la croissance attendu des quantités collectées, est fondée comme il suit :

- Les prestations de transport et de traitement, au coût moyen de 43 € la tonne, seront répercutées globalement auprès des membres sur la base d'un prix de 48 € la tonne pour tenir compte de l'amortissement des équipements et de la prestation administrative supportés par le S.E.R.TR.I.D.



PROJET DE BUDGET PRIMITIF

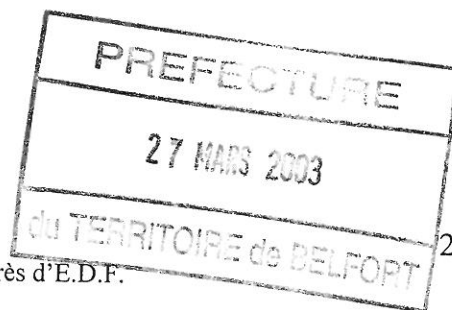
II – Section de FONCTIONNEMENT

7.668.000 €

2-1- Recettes

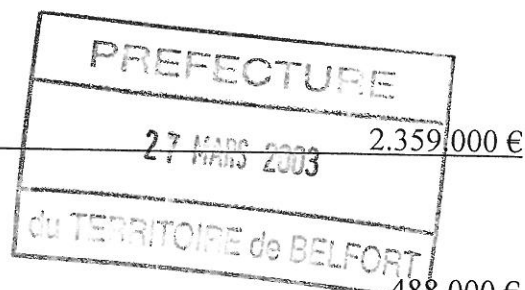
* Traitement des déchets des membres du S.E.R.TR.I.D.	5.400.000 €
* Traitement des déchets des autres collectivités	850.000 €
* Vente d'énergie	700.000 €
* Traitement des déchets verts	350.000 €
* Vente de matériaux	100.000 €
* I.C.N.E. (recette d'ordre)	268.000 €

2-2-Dépenses



* Eau, assainissement	20.000 €
* Energie	260.000 €
Un semestre de consommation électrique auprès d'E.D.F.	
* Combustibles	50.000 €
Fioul domestique pour le démarrage des fours	
* Autres fournitures	7.000 €
* Fournitures d'entretien	1.000 €
* Fournitures de petit équipement	20.000
* Vêtements de travail	15.000 €
* Fournitures administratives	7.000 €
* Autres matières et fournitures	300.000 €
Réactifs (Urée, Coke de lignite, chaux vive, ...)	
* Prestations de services	800.000 €
Evacuation des mâchefers et des R.E.F.I.O.M.	
* Prestations de services	400.000 €
Transports ferroviaires par Ecorail	
* Prestations de services	300.000 €
Traitement des déchets verts	
* Locations immobilières	9.000 €
* Entretien de terrains	25.000 €
Espaces extérieurs de l'Ecopole et des de quais de transfert	
* Entretien de bâtiment	15.000 €
* Entretien de véhicules	10.000 €
Prestations du S.M.G.P.A.P.	
* Entretien du matériel et du mobilier	15.000 €
* Contrats de maintenance	73.000 €
APAVE, analyseurs, ascenseur, ...	
* Mesures, analyses et tests	65.000 €
* Primes d'assurances	210.000 €
* Versement à des organismes de formation	33.000 €
* Indemnités du comptable et des régisseurs	4.000 €
* Honoraires	30.000 €
* Annonces, imprimés, missions, réceptions, ...	16.000€
* Affranchissements et télécommunications	12.000 €
* Cotisations	2.000 €
* Nettoyage des locaux	40.000 €
* Autres prestations de services	19.000 €
* Impôts et taxes	17.000 €
* Charges de personnel	1.663.0000 €
* Charges électives (indemnités, missions)	60.000 €
* Intérêts des emprunts à long terme	1.900.000 €
* Intérêts de la ligne de trésorerie	250.000 €
* I.C.N.E. (dépenses d'ordre)	412.000 €
* Dépenses imprévues	115.000 €
* Autofinancement (dépenses d'ordre)	493.000 €
Dotations aux amortissements et prélèvement complémentaire	

I – Section d'INVESTISSEMENT



1-1-Dépenses

* Amortissement des emprunts	488.000 €
* I.C.N.E. (dépenses d'ordre)	268.000 €
* Etudes (mise hors gel des installations)	30.000 €
* Matériel et mobilier (20 passerelles et 6 bennes déchets verts)	90.000 €
* Travaux (mise hors gel des installations - provision)	70.000 €
* Travaux (provision)	1.413.000 €

1-2- Recettes

* Autofinancement (recettes d'ordre)	493.000 €
Dotations aux amortissements et prélèvement complémentaire	
* Subvention de l'A.D.E.M.E pour les quais de transferts	1.454.000 €
* I.C.N.E. (recettes d'ordre)	412.000 €

Une inscription de 1.413.000 € en dépenses d'investissement est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2003 ; cette enveloppe n'a pas d'autre fonction. Au vu des résultats définitifs de l'exercice 2002, à l'occasion de leur reprise au budget supplémentaire, elle pourrait être annulée totalement ou partiellement.

La subvention de l'A.D.E.M.E. étant acquise au S.E.R.T.R.I.D., il s'agit bien d'une ressource définitive qui peut être utilisée à la couverture de l'amortissement des emprunts. Le comité syndical a donc la possibilité de réduire le prélèvement complémentaire, inscrit à hauteur de 488.000 €, pour couvrir, le cas échéant, de nouvelles dépenses de fonctionnement et notamment, l'admission en non-valeur de tout ou partie de la créance qu'il détient auprès de l'entreprise C.T. – Environnement.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de bien vouloir se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2003,
- d'autoriser le Président à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au budget,
- de confirmer que le vote du budget s'effectue par nature au niveau du chapitre,
- de confirmer, à la section investissement, l'existence d'une opération constituée en chapitre budgétaire sous le numéro 908 intitulée « Ecopole de Bourogne »,
- de fixer à 48 € la tonne le prix de traitement des déchets verts facturé aux collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D.

Après avoir entendu les explications de M. le Président et des services le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

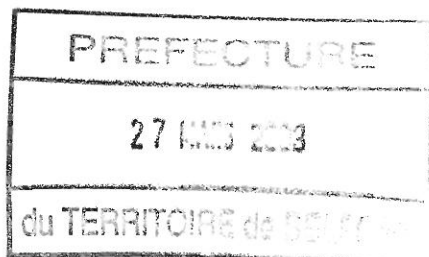
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le projet de Budget Primitif 2003,
- **AUTORISE** le Président à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au budget,
- **CONFIRME** que le vote du budget s'effectue par nature au niveau du chapitre,
- **CONFIRME**, à la section investissement, l'existence d'une opération constituée en chapitre budgétaire sous le numéro 908 intitulée « Ecopole de Bourogne »,
- **FIXE** à 48 € la tonne le prix de traitement des déchets verts facturé aux collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D.

* * * * *

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1^{er} avril 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.




Emile GEHANT